

**COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU MARDI 02 MARS 2021**  
**A 17 HEURES 30**

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le Mardi 02 mars 2021 à 17 Heures 30 Salle de la Mairie de Mauves.

**PRESENTS** M. BULINGE Jean-Paul-Maire, BERTRAND Claudine, BUFFAT Alexandra, DENIS Isabelle - 2<sup>nd</sup> Adjoint, DOCHEZ Romain, FAYAT Corine, GAILLARD Frédéric, MAISONNAT Pierre – 1<sup>er</sup> Adjoint, MENEROUX Franck- 3<sup>eme</sup> Adjoint, NOGIER Thierry, PEYROT Michèle – 4<sup>eme</sup> Adjoint, ROUVEURE Pascale, VIDAL Serge.

**ABSENTS EXCUSES** : LEDUN Julie (Pouvoir à PEYROT Michèle – 4<sup>eme</sup> Adjoint), FROISSARD Jacques (Pouvoir à BERTRAND Claudine).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : DENIS Isabelle

M. le Maire demande s'il y a des observations au sujet du compte-rendu de la séance du 26 janvier 2021. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION :**

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers des décisions suivantes prises par délégation :

**AUCUNE**

**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE EXERCICE 2020**

Adoption du compte de gestion de l'exercice 2020 pour le budget COMMUNE. Unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2020**

**AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020.

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.

Les résultats sont les suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		267 432,27		102 987,16		370 419,43
Opérations de l'exercice	1 151 130,18	1 384 568,94	710 287,54	872 868,53	1 861 417,72	2 257 437,47
Totaux	1 151 130,18	1 652 001,21	710 287,54	975 855,69	1 861 417,72	2 627 856,90
Résultat de clôture		500 871,03		265 568,15		766 439,18
	Besoin de financement					
	Excédent de financement		265 568,15	Euros		
	Restes à réaliser		462 241,26	167 100,00		
	Besoin de financement des restes à réaliser		295 141,26	Euros		
	Excédent de financement des restes à réaliser					
	Besoin total de financement		29 573,11	Euros		
	Excédent Total de financement					
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			29 573,11	Euros au compte 1068 investissement		
			471 297,92	Euros au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté		

## **COMPLEMENT VIDEO-PROTECTION**

### **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Monsieur le Maire propose l'installation d'un complément à la vidéoprotection existante qui permettrait d'améliorer la protection de certains points stratégiques établis avec l'aide de la Gendarmerie de TOURNON-SUR-RHONE, notamment sur le parvis de l'Eglise, à l'aire de jeux de la Saulte, au croisement du parking de la Saulte et au nouveau boulo-drome chemin de Iles. De plus afin de garder une conservation des images, il serait souhaitable de prévoir une extension du stockage du serveur d'enregistrement.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le coût total de l'opération serait de 36.921,65 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le projet de mise en place du complément d'installation de la vidéoprotection et l'extension du stockage du serveur d'enregistrement ; dit qu'une demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection sera déposée en Préfecture ; sollicite l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Exercice 2021 – au taux maximum ; et l'attribution d'une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au taux maximum ; s'engage à financer le solde de la dépense ; mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce projet, précise que cette dépense sera prévue au budget 2021.

#### **RABAIS DE LOYERS POUR LES COMMERCANTS**

Considérant que la délibération n°03.2021 du 26 janvier 2021, ne respecte pas l'article L 1511-3 ;

Considérant la demande émanant du contrôle de la légalité ;

Le Conseil municipal, Sur proposition de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, A l'unanimité : Décide d'abroger la délibération n°03.2021, décide de fixer à un montant symbolique d'un euro le loyer.

## **BOULODROME**

### **AVENANT TRAVAUX N°1 – LOT N°1**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°91.2020 en date du 29 octobre 2020 relative à l'attribution et à la signature du marché selon la procédure adaptée avec le groupement d'entreprises EVTP / SAVEL MICHEL SAS / GRUAT TP en vue de la réalisation du lot n°1 du boulodrome pour la somme de 120.376,00 € HT soit 144.451,20 € TTC.

Monsieur le Maire indique par ailleurs la nécessité de revoir la dépense prévisionnelle compte tenu de l'augmentation de la taille des massifs bétons destinés à recevoir la structure bois, la mise en place de tirants parasismiques et le déplacement d'une canalisation d'arrosage.

Pour prendre en compte cette majoration de la dépense, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'avenant n°1 à intervenir entre la commune et le groupement d'entreprises EVTP / SAVEL MICHEL SAS / GRUAT TP pour une majoration de 24.997,62 € HT, soit TTC 29.997,14 €.

Le Conseil Municipal, Sur proposition de Monsieur Le Maire, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de groupement d'entreprise EVTP / SAVEL MICHEL SAS / GRUAT TP arrêté à la somme de 24.997,62 € HT, soit 29.997,14 € TTC, indique que le financement de la dépense est assuré.

### **AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant l'avis du comité technique,

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux. Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant notamment les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique.

Le Maire attire l'attention des membres sur l'article 45 de la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui prévoit la publication d'un décret déterminant la liste des autorisations d'absence liées à la parentalité et à l'occasion de certains événements familiaux. Les autorisations spéciales d'absence fixées ce jour en séance sont donc susceptibles de prochainement évoluer.

Sur le rapport de l'autorité territoriale et après avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1** : Sous réserve des nécessités de service, les agents peuvent bénéficier, au titre de l'année civile, des autorisations spéciales d'absence suivant les tableaux ci-annexés, à compter du 02 mars 2021

**Article 2** : Les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public peuvent bénéficier de ces autorisations d'absence.

**Article 3** : Les autorisations spéciales d'absence doivent être prises au moment de l'événement et ne peuvent être reportées. Lorsque l'événement intervient au cours d'une période de congés annuels, de repos compensateur ou de jours ARTT, les congés ne sont pas interrompus et remplacés par une autorisation spéciale d'absence. Elles ne seront également pas reportées.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

**CONVENTION PREALABLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**  
**UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE L'ARDECHE/COMMUNE**

Le Conseil Municipal, Sur proposition de Monsieur Le Maire, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention préalable de formation professionnelle avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ardèche représentée par son Président Monsieur Jean-Claude CILILIEN, précise que cette formation a pour objet d'acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestions de secours, Précise que le coût de cette formation sera prévu au Budget Primitif 2021 - article 6184 -

**INFORMATIONS DIVERSES :**

Communications de Mr le Maire :

- Remercie Isabelle DENIS pour son remplacement en l'absence d'un agent au service cantine la semaine dernière, ainsi que les agents du service administratif,
- Samedi 27 février 2021, une rencontre a eu lieu avec plusieurs élus « Rue des condamines », afin d'étudier un projet pour limiter la vitesse,
- Un chiffrage de démolition pour les maisons « Rue des Launays » est en cours,
- A la demande du président d'Arche Agglo, plusieurs dates seront proposées prochainement afin de prévoir une rencontre avec tous les élus,
- Un élu référent déchets est demandé par le service gestion des déchets ménagers d'Arche Agglo. Mr Franck MENEROUX se propose. Il est également souligné que des problèmes de collecte des ordures ménagères sont toujours récurrents sur la commune,
- Arche Agglo propose un nettoyage des abords du lac le 20 mars 2021. La communauté de commune s'occupera de la communication pour cet évènement,
- Une convention de soutien technique aux communes a été envoyée par arche Agglo. Les élus ne souhaitent pas donner suite,
- La place de l'école est à l'étude pour prévoir sa végétalisation,
- De nouvelles bordures seront installées sur le trottoir en face du 48 avenue Ozier,
- Mr le Maire tient à saluer Mr Passemard du TCM pour son implication auprès des enfants au sein des deux écoles tout au long de l'année et pendant les vacances scolaires.

Communications de VIDAL Serge :

- Les travaux au lieudit « Moméa » sont en cours, la déviation de la route est en cours de goudronnage,
- « Des nids de poules » sont de nouveau visibles sur la contre allée de la déviation.

Communications de MENEROUX Franck :

- La réunion « Rue des condamines » avec plusieurs élus avait pour objectifs : Couper la vitesse, améliorer le cadre de vie (végétalisation) avec les impératifs de l'usine Mécelec, Prévoir une piste cyclable / piétonne, revoir la signalisation,
- L'étude « Plan climat » avec le bureau d'étude propose une réunion le 08 avril 2021 à 10h ou à 14h avec la commission afin de discuter du projet et de son avancement.

Communications de PEYROT Michèle :

- La Commission Communication se réunira le 08 mars 2021 à 18 h, plusieurs points seront évoqués : Prochains bulletins, manifestations, ....
- Le CCAS se réunira le 15 mars 2021 à 18 h : Bilans des actions, nouvelles idées, ...
- Une date pour la fête de la musique est évoquée, le vendredi 18 juin 2021,
- Le garage à vélo du parking de la Saulte a été tagué.

Communications de DENIS Isabelle :

- La prévention routière est intervenue cette semaine dans les deux écoles,
- Des interventions à l'école publique et à l'école privée concernant les dangers d'internet et le permis piétons sont prévus par la gendarmerie, les dates d'interventions sont encore à définir,

- Il y a toujours autant d'enfants en cantine, les animations Sytrad contre le gaspillage alimentaire se poursuivent tous les 15 jours pour les enfants de la cantine.

#### Communications de NOGIER Thierry :

- Félicite pour le nouvel éclairage mis en place sur la commune, Mr le Maire précise que 30 candélabres sont encore à changer,
- La réparation suite au sinistre de la place du marché a été faite en bicouche courant février, Mr le Maire précise que pour cette prestation l'assurance du tiers à participer.

#### Communications de GAILLARD Frédéric :

- Il serait judicieux de mettre un grillage autour des containers surtout au niveau du parking de la Saulte afin d'éviter que les dépôts sauvages ne s'envolent. Franck MENEROUX propose de poser la question auprès d'Arche Agglo lors d'une prochaine rencontre,
- La vitesse « Avenue Ozier » et les stationnements dangereux sont récurrents, ils seraient nécessaires que la gendarmerie puisse contrôler et verbaliser plus fréquemment.

#### Communication de DOCHEZ Romain :

- Un incident au lac des Pierrelles a eu lieu entre des chiens dangereux, non muselés et sans laisse. Cela est très dangereux, des enfants étaient présents.

#### Communications de BERTRAND Claudine :

- Remercie pour les initiatives entreprises « rue des Condamines » et notamment la société Mecerlec,
- Les horaires de passage des bus ne sont pas affichés sur les abris bus de la Commune. Michèle PEYROT propose de se renseigner auprès d'Arche Agglo.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30**